



314716 - Le Coran a été révélé dans la nuit du Destin et le jeûne n'a été prescrit qu'au cours de l'an 2 de l'Hégire

question

Le Coran a-t-il été révélé durant 23 ans à partir de la nuit du Destin (Nous l'avons révélé dans la nuit du Destin) qui se trouve en Ramadan. Le Prophète Muhammad a jeûné 9 ramadans. Comment le Coran aurait-il été révélé durant 23 ramadans alors que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a jeûné 9 ramadans. Le jeûne n'a-t-il été prescrit dès le début de la prophétie qui a duré 23 ans alors qu'il n'a jeûné que les 9 dernières. Le Coran n'étant révélé qu'en ramadan, comment dire qu'il a été révélé en 23 ramadans?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le Coran fut révélé au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) au début de sa prophétie. Cela eut lieu au mois de Ramadan et au cours de la nuit du Destin d'après la parole du Très-haut: « Nous l'avons révélé dans la nuit du Destin. » (Coran, 97-1) Il dit encore: « Ha, Mim. Par le Livre (le Coran) explicite.Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit,» (Coran,44:1-3) Ensuite, la révélation s'est étalée jusqu'à une date proche de sa mort. C'est dans ce sens qu'Allah dit: « (Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement. » (Coran,17:106). À l'époque le jeûne n'était pas prescrit. Car sa prescription date de la deuxième année de l'Hégire, autrement dit 15 années après le début de la révélation du Coran.Aussi, aucun lien n'existe-t-il entre la révélation du Coran et le jeûne.Cependant, il existe un lien entre le Coran, le mois de Ramadan et la nuit du Destin. Le mois de Ramadan était connu aussi bien avant la révélation qu'après elle comme les autres mois.Aucun lien non plus entre la nuit du Destin et le jeûne. La nuit du Destin est une des nuits du mois de Ramadan connu avant la



prescription du jeûne. C'est apparemment la raison de votre question. Vous croyez qu'il existe un lien entre la nuit du Destin et le jeûne et vous ne tenez pas compte du fait que la nuit et le mois qui l'abrite existaient avant la prescription du jeûne.

En somme, la révélation du Coran commence au cours du Ramadan de la première année de la prophétie et elle a duré 23 ans. Quand au jeûne , il a été prescrit 15 ans après le début de la révélation. Le Prophète (bénédictio soient sur lui) a jeûné 9 ramadans alors que la révélation du Coran continuait.

Selon Al-Qourtoubi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde-) la parole du Très-haut: « Nous l'avons révélé) renvoie au Coran même si le mot n'est pas mentionné puisqu'on le comprend. Tout le Coran est comme une seule sourate. Il (Allah) a dit : «(Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu.. » (Coran,185) et : «Ha, Mim. Par le Livre (le Coran) explicite. Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit, » (Coran,44:1-3) Il entend par là la nuit du Destin.

Ach-Chaabi dit que cela signifie : nous en avons commencé la révélation au cours de la nuit du Destin. On dit que Gabriel l'a apporté d'un seul coup dans la nuit du Destin depuis le tableau bien gardé jusqu'au ciel le plus bas, à la Maison de la puissance. Gabriel l'a dicté à des anges voyageurs. Ensuite, il le révélait au Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) par tranches successives dont la première est séparée de la dernière de 23 ans d'après Ibn Abbas. » Extrait du *Tafsir* d'al-Qourtoubi (20/129)

Pour al-Hafedh ibn Hadjar , Badre eut lieu en Ramadan dans la deuxième année de l'Hégire au cours de la quelle le jeûne fut prescrit. » Extrait de *Fateh al-Bari* (1/50) Voir à toutes fins utiles à propos de la révélation échelonnée du Coran la réponse donnée à la question n° [180883](#) .

Allah le sait mieux.